



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 74190

Texte de la question

Mme Béatrice Pavy attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'indignation suscitée chez nombre de masseur-kinésithérapeutes par l'injonction qui leur est faite de s'inscrire obligatoirement à un ordre national professionnel sous peine de déconventionnement. Ainsi, la CPAM de la Sarthe a annoncé qu'elle allait prochainement déconventionner les masseurs-kinésithérapeutes qui n'avaient pas fourni leur numéro d'ordre professionnel. Cette décision va à l'encontre des efforts faits par les collectivités et du manque inquiétant de professionnels de santé dans le département. Par conséquent, et afin de ne pas pénaliser nos concitoyens, elle lui demande donc si elle envisage de stopper les déconventionnements le temps que le débat, qui agite les professionnels de santé sur la création de cet ordre, s'apaise.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Pavy](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74190

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2886

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)